

La Convention des Maires : une initiative atypique sans précédent en Europe!

C'est à la mi-décembre 2008 que l'Union européenne adoptait son Paquet Energie-Climat. Huit semaines plus tard seulement, en février 2009, 350 maires de villes européennes s'engageaient dans la Convention des Maires (www.eumayors.eu) à l'occasion d'un événement réunissant plus de 1 000 personnes au Parlement européen de Bruxelles. Ils sont, début octobre 2009, plus de 750. Ils seront bientôt 1 000. Un succès fou !

Il n'y a probablement pas de précédent dans l'histoire de l'Union européenne d'un tel engouement volontaire de décideurs locaux pour soutenir – et partager – une politique européenne. Quand un tel mouvement se constitue, c'est habituellement plutôt pour contester que pour approuver. Avec la Convention des Maires, c'est tout le contraire !

De quoi s'agit-il ? De l'engagement unilatéral de Maires à dépasser les objectifs de l'Union européenne d'ici 2020, à savoir une réduction de 20% des émissions de CO₂ sur leurs *territoires*. Bien au-delà des *propriétés* municipales, ce sont les habitants et les entreprises, l'habitat, le transport et toutes les activités économiques et humaines qui sont concernées. Un véritable défi !

A quoi les Maires – et leurs Conseils municipaux – s'engagent-ils? Tout d'abord à compter l'énergie qui se consomme sur leurs territoires, ses usages, ses origines, etc., ainsi que les émissions de CO₂ correspondantes, dans le but d'établir une base de référence pour définir des objectifs puis mesurer les résultats ; en effet, en matière climatique comme budgétaire, on ne peut pas gérer si l'on ne compte pas. Ensuite, ou en parallèle, les signataires préparent un Plan d'actions pour l'énergie durable (Sustainable Energy Action Plan) à moyen terme en collaboration avec les acteurs locaux et les citoyens. Le tout dans un délai d'une année. Deux ans plus tard, ils présentent un premier rapport d'avancement des actions menées. Donc pas de paroles en l'air mais une stratégie et de l'action concrète.

D'où vient cette idée ? C'est la Commission européenne (DG TREN) qui a pris cette initiative, attendue et même demandée par les villes les plus avancées et des réseaux européens d'autorités locales tels qu'Energie-Cités (www.energie-cites.eu). Initialement circonscrite à un nombre limité de grandes villes (25 à 30), la Convention des Maires, s'adresse finalement à toute autorité locale, quelle que soit sa taille, qui désire aller de l'avant. C'est en effet toute la société européenne qui doit s'emparer des objectifs européens, entreprendre les changements de trajectoires indispensables pour faire face aux contraintes énergétiques et climatiques actuelles et futures. La période des actions-pilote, en nombre nécessairement limité, doit faire place aux changements en masse.

En quoi l'implication des autorités locales est-elle fondamentale ? 80% de la population européenne vit en milieu urbain. Sans une action très ambitieuse des villes, et c'est aujourd'hui un principe généralement admis, il n'y a aucune chance d'atteindre un jour les objectifs européens. Leur rôle est crucial.

Ce sont les autorités locales qui conçoivent le *système urbain* dont tout découle : la durabilité de la planification urbaine, la performance énergétique des bâtiments, l'accessibilité aux services de proximité qui limitent les transports motorisés inutiles, les choix d'infrastructures piétonnes et cyclables, le partage de l'espace public entre les différents usagers, la politique de stationnement, etc., tous domaines qui vont surdéterminer les consommations énergétiques des habitants d'un territoire. Un *système urbain*, ce n'est pas seulement une collection d'objets posés (bâtiments) ou roulant (véhicules) sur un territoire, c'est un ensemble complexe de relations entre tous ces objets, par exemple la facilité ou non d'utiliser un vélo en toute sécurité pour aller de chez soi au travail ou faire ses courses. Cela, aucune loi ne le réglerait, c'est une démarche qui doit se faire dans la dentelle de la complexité urbaine.

Une autorité locale, c'est aussi le chef d'orchestre des musiciens qui jouent sur son territoire. Ceux-ci sont très nombreux, leurs instruments très variés : urbanistes, architectes, plombiers, responsables de transport, gestionnaires de logements, énergéticiens, et simples citoyens. Ils ne sont pas toujours prêts à jouer la même partition. C'est pourquoi l'autorité locale doit donner le "la", être exemplaire, indiquer le chemin, catalyser, encourager l'engagement des acteurs locaux et s'appuyer sur les plus dynamiques d'entre eux pour construire sa politique et mettre en œuvre les actions conduisant au changement.

Un changement considérable au regard des pratiques anciennes – et souvent encore actuelles – en termes de développement urbain ! Mais c'est le seul qui vaille si les discours ont un sens.

Et encore ? Au-delà des aspects strictement locaux, cet engagement des Villes est aussi une opportunité unique pour les Etats et l'Union européenne qui peuvent ainsi tirer parti de ces expériences multiples pour atteindre les objectifs qu'ils ont pris, pour faire évoluer leur législation, fiscalité, modes de financement, etc., dans un sens qui favorise la transition vers des villes "basse consommation". Car chacun sait que les cadres anciens – construits dans une ère d'abondance énergétique – sont souvent des freins aux changements nécessaires. C'est aussi une mobilisation de la société pour soutenir les négociateurs européens de la période post-Kyoto. On a là une belle expérimentation d'une gouvernance multi-niveaux qu'un nombre croissant d'acteurs appellent de leurs vœux. La Convention des Maires, c'est tout cela et plus encore!

Gérard Magnin, Délégué Général
Energie-Cités

Octobre 2009